

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20240409-5</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Séance du 09 avril 2024 à 18h30</u></b></p> <p>L'an <b>deux-mille-vingt-quatre</b> le <b>neuf</b> du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p><b>NOTA</b> Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal a été adressée <b>le 27 mars 2024</b> et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Etaient présents ( )</u></b></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</u></b></p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

Conformément à l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales la date limite d'adoption du budget primitif communal 2024 est fixée le 15 avril 2024 ;

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales les documents budgétaires ont été adressés aux élus le 27 mars 2024 afin de respecter un minimum de 12 jours avant leur examen en séance du 09 avril 2024 ;

La commission des finances, réunies le 25 mars 2024, a émis un avis favorable avec 2 abstentions.

Monsieur le Maire effectue la présentation du budget primitif 2024 (cf. tableaux joints en annexe).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>6 067 205</b>	<b>6 067 205</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>2 365 303</b>	<b>2 365 303</b>

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, A  
présents ou représentés,

de ses membres

- **ADOpte** le budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 09 avril 2024  
**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET